

8.00 crédits	90.0 h + 14.0 h	Q1
--------------	-----------------	----

Enseignants	Dubuisson Bernard ;Wéry Patrick ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	

2.3. Etre capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement.

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>Examen écrit comportant des questions de compréhension, de mémorisation et d'application du cours. Examen à livre fermé. Seul le recueil de textes légaux, non annoté, peut être utilisé à l'examen. L'examen comporte des questions sur les matières enseignées par les deux titulaires. Deux tiers des points sont relatifs à la partie du prof. P. Wéry. Le tiers restant porte sur la partie enseignée par le prof. B. Dubuisson. La note attribuée aux étudiants résulte de l'addition des points obtenus à chacune des questions, sans possibilité de dispense partielle.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>Enseignement en présentiel Bien que le cours soit essentiellement ex cathedra, les professeurs attendent des étudiants une certaine participation au cours. Elle se traduit de diverses manières : lectures préalables, questions posées au cours par les professeurs ou par les étudiants. Sept séances d'exercices sont animées par les assistants travaillant en étroite collaboration avec les titulaires du cours : - sur le droit des contrats et le régime général de l'obligation (4);- sur la responsabilité civile extracontractuelle (3).</p>
<p>Contenu</p>	<p>CONTENU Après une introduction visant à situer le droit des obligations dans les disciplines juridiques et à cerner la notion d'obligation, le cours entre dans le vif du sujet. Il commence par l'étude de l'acte juridique. Le contrat se taille la part du lion (typologie des contrats; la formation du contrat et ses conditions de validité; les principes organiques du droit des contrats - convention - loi, consensualisme, liberté contractuelle et bonne foi;- l'interprétation du contrat; les effets du contrat entre parties et vis-à-vis des tiers; les sanctions de l'inexécution (judiciaires, contractuelles et justice privée); la suspension du contrat; la fin du contrat). Il est suivi d'une théorie générale de l'acte unilatéral. L'étude des sources des obligations se poursuit par l'examen de la responsabilité extracontractuelle (faits générateurs de responsabilité, lien causal et dommage) et des quasi-contrats (gestion d'affaire, paiement indu et enrichissement injustifié). Le régime général de l'obligation est enfin étudié, sous ses différentes facettes : le paiement pur et simple et le paiement subrogatoire; les mesures de conservation du patrimoine (action paulienne, action oblique, action en déclaration de simulation, action directe); les modalités des obligations; la cession de l'obligation sous son volet actif mais aussi passif; les causes d'extinction des obligations.</p>
<p>Ressources en ligne</p>	<p>Pr B. Dubuisson Un syllabus (280 pp) disponible sur Moodle et diffusé par le service cours. Il concerne les obligations délictuelles et quasi-délictuelles. A la suite de l'adoption de la loi portant réforme du droit de la responsabilité extracontractuelle, le syllabus sera encore distribué dans son état et les modifications seront signalées durant le cours. Pr P. Wéry Précis (<i>Droit des obligations. Les sources des obligations</i>, Bruxelles, Larcier, 2024), disponible au service-cours (et ailleurs dans le commerce, notamment à la librairie Académia). Achat conseillé, mais non obligatoire. Pr B. Dubuisson et P. Wéry Un premier recueil de textes (vol. 1) disponible au service cours et sur Moodle. Un deuxième recueil de textes (vol. 2) disponible sur Moodle et diffusé par le service cours.</p>
<p>Bibliographie</p>	<p>Précis (<i>Droit des obligations. Vol. 1. Théorie générale du contrat</i>, 3e éd., Bruxelles, Larcier, 2021), disponible au service-cours (et ailleurs dans le commerce).</p>
<p>Autres infos</p>	<p>Supports : Volume I : recueil de documents (contrats, conditions générales, régime général de l'obligation, etc.)</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	